GRILLE TARIFAIRE INDICATIVE - 2026

Prestations artistiques pour événements privés, professionnels et publics. Montants de base en CHF, hors frais complémentaires, soumis à confirmation par devis.

Danse, burlesque, cabaret et autres danses

Format	Tarif de base
1 passage / numéro individuel	CHF 300.–
2 passages / numéros individuels	CHF 500.–
3 passages ou plus	Sur devis
Numéro de groupe / troupe	Dès CHF 300.– par artiste, sur devis

Magie et illusion

Format	Tarif indicatif
Magicien solo - intervention courte (env. 15–30 min)	Dès CHF 400.–
Spectacle de magie solo (env. 30–60 min)	Dès CHF 600.–
Close-up / déambulation, grandes illusions, duo	Sur devis

Chant et musique live

Formation / format	Tarif indicatif
Chanteur / chanteuse solo - intervention courte	Dès CHF 300.–
Chanteur / chanteuse solo - set développé (env. 30–60 min)	Dès CHF 500.–
Groupe de musique - duo (env. 1–2 h)	Dès CHF 1'000.–
Groupe de musique - trio (env. 1–2 h)	Dès CHF 1'400.–
Groupe de musique - quatuor (env. 1–2 h)	Dès CHF 2'000.–
Groupe de 5 artistes ou plus / concert prolongé	Sur devis

Les montants musicaux sont des propositions de positionnement commercial, à ajuster selon le répertoire, le nombre de sets, les répétitions et les besoins de sonorisation.

Spectacles et performances de feu

Formation	Durée indicative	Tarif de base
Solo	20 min	CHF 500.–
Duo	30 min	CHF 1'200.–
Trio	30–45 min	CHF 1'600.–
4 artistes	35–50 min	CHF 2'200.–

Installation, préparation et matériel spécifique au feu compris. Espace sécurisé, faisabilité technique et autorisations à valider.

Autres disciplines et spectacles sur mesure

Jonglage sans feu, arts du cirque, animation, présentation, déambulation, spectacles thématiques et créations complètes : sur devis, avec un minimum de CHF 300.– par artiste engagé pour la prestation.

Conditions tarifaires

Minimum artistique : CHF 300.– par artiste et par engagement, quelle que soit la discipline. Les forfaits de groupe respectent ce minimum ; les durées et modalités sont précisées au devis.

Non compris : déplacements, y compris dans le canton de Genève ; hébergement ; repas et boissons ; personnel et matériel techniques (son, lumière, scène) ; éventuelles autorisations et demandes particulières.

Gestion administrative et coordination événementielle : non comprises dans les tarifs artistiques. Des frais complémentaires de 10 à 20 % du montant total des prestations artistiques peuvent être appliqués selon l'implication nécessaire et la présence ou non sur place d'une organisatrice / coordinatrice. Le taux et sa base de calcul sont indiqués dans chaque devis.

Tarifs indicatifs, révisables selon les artistes, la durée, la disponibilité, la complexité, le lieu et les conditions d'intervention. Seul un devis accepté fait foi.

Genève, le 01.01.2026